

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 21 novembre 2019, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 41 du mercredi 6 novembre 2019 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2019.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Prise en charge des trajets des écoliers fréquentant l'UAPE pour les activités scolaires hors de l'école primaire » (n° 1097) (PDC-JDC).
6. Réponse à la question écrite intitulée « A quand la finalisation des salles du 1^{er} étage de l'Inter » (n° 1099) (PDC-JDC).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Friches urbaines » (n° 1101) (PS-Les Verts).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Lorette la petite vitesse zone d'ombre ! » (n° 1109) (UDC).
9. Développement de l'interpellation intitulée « Comment procéder pour changer le règlement d'organisation du SIDP ? » (n° 1108) (PS-Les Verts).
10. Traitement du postulat intitulé « Recherche de secteurs appropriés à la suppression de l'éclairage public » (n° 1102) (PDC-JDC).
11. Approuver un crédit-cadre de CHF 400'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue d'aménager des arrêts du bus pour répondre aux défis d'accessibilité et de sécurité, pour la période 2020 à 2023.
12. Approuver un crédit de CHF 590'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'aménagement d'un guichet unique, l'assainissement et la mise aux normes du bâtiment de la rue Achille-Merguin 2 (ancien bâtiment BKW).
13. Approuver un crédit de CHF 1'780'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de réaliser les travaux de réaménagement du Voyeboeuf, visant la protection contre les crues et la revitalisation du cours d'eau.
14. Divers.

M. Johan Perrin, président du Conseil de ville, dirige les débats.

Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Alain Chariatte - remplacé par M. Cyrille Althaus.

M. Thomas Schaller - remplacé par Mme Gabrielle Terrier.

M. Damien Plumey - pas remplacé.

M. Charles Freléchoux - pas remplacé.

Mme Laure Roy - pas remplacée.

Est excusé pour le PLR :

M. Pierre Parietti - remplacé par Mme Gaëtane Voirol.

Sont excusés pour le PS-Les Verts :

M. Tom Cerf - remplacé par Mme Magali Gast Boillat.

Mme Corinne Laissue - remplacée par M. Yves Voisard.

Est excusé pour le PCSI :

M. Yann Voillat - remplacé par M. Angelo Casarano.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Christine Choulat, Mathilde Crevoisier Crelier, Jocelyne Gasser, Magali Gast Boillat, Chantal Gerber, Elodie Gschwind, Aline Nicoulin, Sandra Nobs, Lisa Raval, Gabrielle Terrier, Anne-Marie Theubet Schaffter, Gaëtane Voirol, Fabienne Wahl.

MM. Cyrille Althaus, Jean-Pierre Bendit, Manuel Benitez, Thierry Berthoud, Gérard Brunner, Xavier Brunner, Jean-Pierre Cafiso, Angelo Casarano, Claudio Cordone, Gilles Coullery, Jean Farine, Claude Gerber, Claude Gury, Matthieu Hays, Baptiste Laville, Julien Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Jean-Luc Plumey, Gabriel Schenk, Thomas Schaffter, Alain Theilkaes, Stéphane Theurillat, Yevs Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Gabriel Voirol, Mmes Rosalie Beuret Siess et Anne Roy, MM. Philippe Eggertswyler, Manuel Godinat, Julien Loichat, Eric Pineau, François Valley, chancelier.

M. le Président ouvre la cinquième séance de l'année 2019. Il ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignées : Mmes Jocelyne Gasser et Mathilde Crevoisier Crelier.

Ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications.

M. le Président signale que la question écrite intitulée « Parc Mouche » et la motion intitulée « Des jetons de présence baby-sitter pour les élus du Conseil de ville » ont été déclarées irrecevables par le Bureau du Conseil de ville. En effet, celles-ci ont été déposées sous le groupe Les Verts du district de Porrentruy alors que ce groupe n'existe pas en tant que tel au Conseil de ville de Porrentruy. De plus, aucune liste électorale n'a été déposée sous cette dénomination aux dernières élections. Il a été demandé à M. Laville de déposer des nouveaux textes sous la bonne appellation, soit le groupe PS-Les Verts. Cette décision a été étayée par le Service des communes.

2. Informations du Conseil municipal.

Mme Anne Roy informe que 2 antennes 5G sont actives, depuis plus de 10 ans, sur le territoire de Porrentruy, raison pour laquelle la Commune de Porrentruy n'est pas informée lorsque l'entreprise qui détient une concession passe de la 4G à la 5G. La Commune est totalement démunie pour suivre ce genre de processus, ce que Mme Roy regrette particulièrement.

Concernant l'agrandissement de la Maison de l'enfance, M. Eric Pineau signale que les voisins ont été rencontrés et que la demande de permis de construire va être déposée publiquement à mi-décembre. Il ajoute que ce dossier a été validé en début de semaine par la Commission de l'intendance.

M. Philippe Eggertswyler signale que les WC publics du parc des Tilleuls ont été rafraîchis par l'équipe de la voirie.

3. Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2019.

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales

Mme Christine Choulat relève que le recyclage du carton a subi une profonde modification suite à l'explosion des colis provoquée par le commerce électronique et au fait que la Chine ne veut plus être une des poubelles du monde. Elle a pris acte que, dans ces conditions, la société Loca SA ne pourrait plus assurer la prise en charge gratuite du carton et qu'elle facture CHF 50.- la tonne dès le 1^{er} novembre. Mme Raval demande si cette situation pourrait avoir des incidences sur le coût du ramassage du carton en ville de Porrentruy par l'entreprise Gobat et si la Commune est en mesure d'en anticiper les effets ?

M. Philippe Eggertswyler confirme que le prix du carton s'est effondré il y a quelques mois. Il ajoute que la Commune a conclu un contrat jusqu'à fin 2020 avec l'entreprise Gobat pour le ramassage du carton et que les prestations actuelles seront maintenues jusqu'à cette date. Cependant, des rencontres ont eu lieu avec les entreprises Loca SA et Gobat pour discuter de cette situation.

Mme Christine Choulat est satisfaite.

M. Claude Gury demande si le papier suit le même chemin.

M. Philippe Eggertswyler répond qu'il ne sait pas si, aujourd'hui, le prix du papier est en hausse ou en baisse mais, pour l'instant, seul le carton est concerné par cet effondrement des prix.

M. Claude Gury est satisfait.

M. Julien Parietti constate que le tableau des investissements prévoyait, pour 2019, une somme de 2,5 millions de francs pour la vente des bâtiments du Collège Stockmar à la communauté de l'Ecole secondaire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs. Il demande donc si cette vente est toujours d'actualité et si des négociations sont en cours ?

M. Manuel Godinat répond qu'après plusieurs discussions, la Commune et la Communauté de l'Ecole secondaire se sont mis d'accord sur un prix de vente de 1 million de francs avec un droit de superficie de 30'000 francs par année, durant 50 ans. Hormis les intérêts, cela représente un montant de 2,5 millions de francs. Cependant, avant de présenter ce dossier à l'Assemblée des délégués, le comité de la Communauté secondaire souhaite avoir plus de précisions quant aux montants occasionnés par l'assainissement et une étude complémentaire a été demandée au bureau Burri pour confirmer les chiffres avancés et tenir compte des autres projets de la Communauté de l'Ecole secondaire, comme la construction de salles de sports, etc. L'idée est que cette étude complémentaire soit élaborée pour le 31 mars 2020 et ensuite le processus devrait se poursuivre. Cependant, pour l'heure, les conditions de location sont intéressantes pour la Municipalité et, par rapport à la planification financière, il ne faut pas s'inquiéter sur le fait que cette vente soit reportée en 2020, voire 2021.

M. Julien Parietti est satisfait.

Mme Gaëtane Voirol constate que des pots de fleurs ont été installés en vieille ville pour ralentir le trafic et inciter les voitures à respecter la limitation de vitesse dans la zone 20 km/h. Plusieurs personnes se sont déjà plaintes de l'inefficacité, de l'inesthétisme et de l'encombrement que ces pots de fleurs génèrent en vieille ville. Etant donné qu'ils ne remplissent pas leur fonction, Mme Voirol demande s'il est possible de supprimer ces pots avant la fin de l'année test pour apaiser les plaintes de citoyens ?

M. Julien Loichat répond que ce mobilier urbain est provisoire. Ces pots de fleurs ont été installés par la voirie sans trop de frais. A moins que la période prouve le contraire, les emplacements resteront les mêmes mais le type de mobilier urbain sera choisi dans le cadre du projet « Cœur de ville » afin de maintenir la zone 20 km/h dans sa fonction, c'est-à-dire un certain nombre de ralentissements. Après la période de test, le Conseil municipal pourra constater si ces mesures sont efficaces ou pas. En tout cas, à l'heure actuelle, ce mobilier urbain permet au moins d'un petit peu freiner la vitesse dans certaines rues. Malheureusement, des voitures sont encore trop souvent parkées sur les trottoirs de ces rues, ce qui engendre un danger plus important que les pots de fleurs qui sont des éléments provisoires de modération du trafic.

Mme Gaëtane Voirol est satisfaite.

N'ayant plus de nouvelles depuis mars 2019 concernant le skate-park, M. Matthieu Hays aimerait savoir où en est la Commune dans l'élaboration de ce projet, en termes de lieu, de financement et de délai de constructions ? M. Hays relève que, durant le printemps et l'été, bon nombre de jeunes adultes et d'adolescents ont pratiqué leur sport dans divers endroits de la ville, faute de lieu transitoire aménagé, entraînant certaines plaintes de riverains et d'appels à la police.

M. Eric Pineau répond que le skate-park se situera sous le pont de l'autoroute au Voyeboeuf. L'office fédéral des routes a donné un préavis positif mais se réserve le droit d'intervenir lors de la présentation du projet définitif, qui est soumis au plan spécial de cette zone. Une réponse devrait parvenir prochainement de la part du Canton. Concernant le projet proprement dit, plusieurs séances ont eu lieu avec l'association Mizendrope pour développer un projet commun. Donc, ce projet avance bien et est à bout touchant pour déposer un permis, après l'entrée en vigueur du plan spécial.

M. Matthieu Hays est satisfait.

Concernant les nouveaux horodateurs dont certains sont recouverts d'un sac plastique, Mme Aline Nicoulin constate qu'il n'est pas possible d'utiliser tous les moyens de paiements qui avaient été annoncés lors du traitement de ce dossier au Conseil de ville. En effet, si les cartes de crédit sont acceptées, les cartes bancaires type Maestro comme le type de paiement tel que Twint ne sont pas acceptés. De plus, Mme Nicoulin a constaté que la ville de Porrentruy n'est pas disponible sur l'application Prestopark. Par conséquent, alors que le message transmis à l'époque au Conseil de ville mentionnait « Moyens de paiements modernes avec les cartes bancaires sans contact et les téléphones portables (NFC, QRCode, Twint, Maestro, Visa, V-Pay, Apple Pay) », Mme Nicoulin se demande si les horodateurs fraîchement installés sont véritablement ceux qui avaient été acceptés par le Conseil de ville ?

Concernant les horodateurs de l'Allée des Soupirs qui sont recouverts d'un sac plastique, M. Julien Loichat indique que ceux-ci ne sont pas utilisables pour l'instant puisqu'une signalisation adéquate devra être posée à l'échéance du délai de publication de cette zone. Pour ce qui est de l'utilisation des moyens modernes, M. Loichat demande de patienter un petit peu car la Commune est encore en discussion avec la société IEM quant à la finalisation de la mise en place des horodateurs pour lesquels les cartes EC ne fonctionnent pas. Il s'agit d'un défaut technique qui est en cours de résolution. Quant à l'utilisation de TWINT ou ce genre d'éléments Prestopark, les contrats d'utilisation doivent encore être signés avec la société concernée. Ces quelques éléments sont donc en cours de résolution et, dans quelques semaines, tous les moyens de paiement qui avaient été annoncés dans le cadre du rapport au Conseil de ville pourront être utilisés.

Mme Aline Nicoulin est partiellement satisfaite.

5. Réponse à la question écrite intitulée « Prise en charge des trajets des écoliers fréquentant l'UAPE pour les activités scolaires hors de l'école primaire » (n° 1097) (PDC-JDC).

Pour le groupe PDC-JDC, Mme Elodie Gschwind se déclare satisfaite.

6. Réponse à la question écrite intitulée « A quand la finalisation des salles du 1^{er} étage de l'Inter » (n° 1099) (PDC-JDC).

Pour le groupe PDC-JDC, M. Claude Gury se déclare satisfait.

7. Réponse à la question écrite intitulée « Friches urbaines » (n° 1101) (PS-Les Verts).

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Lisa Raval se déclare non satisfaite.

8. Réponse à la question écrite intitulée « Lorette la petite vitesse zone d'ombre ! » (n° 1109) (UDC).

Pour l'UDC, M. Claude Gerber se déclare partiellement satisfait.

9. Développement de l'interpellation intitulée « Comment procéder pour changer le règlement d'organisation du SIDP ? (n° 1108) (PS-Les Verts).

Mme Lisa Raval signale que les collectivités publiques sont confrontées à de nombreux défis tels que la différenciation fonctionnelle du territoire, les exigences de qualité toujours plus hautes en matière de prestations étatiques, le besoin de réduire les dépenses liées à la réalisation des tâches publiques et la petitesse des collectivités publiques. Celles-ci doivent remplir toujours mieux et toujours plus de tâches dont l'exécution se complexifie, ce malgré des ressources financières, techniques et humaines limitées. Ainsi, le nombre de situations où des communes s'engagent à exécuter des tâches publiques en collaborant entre elles augmente. Toutefois, cette forme institutionnalisée de collaboration intercommunale suppose l'aménagement d'une

organisation étatique couvrant un territoire qui ne correspond évidemment pas aux espaces politiques traditionnels. Dans cette mesure, elle est forcément source d'un déficit démocratique, en ce sens que la mise en place de cette collaboration, tout comme sa mise en œuvre, échappe en partie au contrôle des organes législatifs des communes partenaires. Les membres de l'assemblée des délégué-e-s du SIDP ne sont pas élu-e-s directement à ce poste par le corps électoral, dès lors qu'ils et qu'elles sont issues directement des exécutifs communaux. Cela renforce la position des exécutifs communaux par rapport à leur parlement et au corps électoral non seulement sur un plan décisionnel, mais également d'un point de vue réglementaire et financier. Pour rappel, le SIDP a la compétence de dépenser jusqu'à 2 millions de francs. Il se charge notamment de l'éclairage public, du haut débit, de l'eau potable, et plus récemment du Plan directeur régional, donc il détermine l'aménagement du territoire dans le district. La semaine passée, le SIDP a mis en postulation le poste d'administrateur des finances et a annoncé que d'autres postes allaient suivre, comme le personnel de l'Espace-loisirs. Ainsi, le SIDP devient un véritable employeur à part entière. La coloration politique des Maires est, quant à elle, peu représentative de l'ensemble de la population. De plus, sur 21 Maires, seules 2 femmes sont membres du SIDP. Là encore, la représentativité de l'exécutif de ce Syndicat ne peut être que remise en question. Si toute organisation est amenée à se développer, la représentativité de la population n'est, aujourd'hui, plus en corrélation avec les compétences du SIDP. C'est pourquoi, le groupe PS-Les Verts souhaiterait savoir comment changer les statuts du SIDP et selon quelle procédure ?

M. le Maire Gabriel Voirol rappelle que l'organisation du SIDP, créé en 2004, pour gérer les biens de l'hôpital régional de Porrentruy, est régie par les articles 123 à 134 de la loi sur les communes. L'article 74 de la même loi définit les compétences qui ne peuvent pas être retirées au Corps électoral, soit les buts du syndicat et les compétences financières. Pour toutes les autres modifications qui concernent l'organisation, la compétence appartient à l'assemblée des délégués. Pour modifier les statuts, il faut 2/3 des avis favorables. Si une commune souhaite faire modifier les statuts, elle dépose une demande au comité du SIDP qui l'examine et la soumet si nécessaire à l'assemblée des délégués ou au Corps électoral de l'ensemble des communes affiliées au syndicat si c'est de sa compétence. Aujourd'hui, les compétences du SIDP sont le traitement des déchets, le traitement et la distribution de l'eau de la station des Champs Fallat, la gestion de la patinoire et le plan directeur régional. Le plan directeur cantonal oblige les trois districts à s'organiser à leur façon pour avoir une planification régionale. L'Ajoie, dans le cadre du SIDP, est à même de mettre sur pied une planification pour l'ensemble du district. Delémont et les Franches-Montagnes ne savent pas comment faire mais devront trouver une solution pour réaliser cette planification puisque c'est une obligation légale. Concernant l'organisation du SIDP, son règlement précise qu'il est géré par deux organismes, le législatif où siège un représentant par commune, en principe le maire, et l'exécutif qui est composé de 7 membres, dont le maire de Porrentruy et six autres maires élus par l'assemblée des délégués, en tenant compte d'une répartition géographique, démographique et politique. Il est très difficile de pouvoir répondre à tous ces critères, sachant que la plupart des maires sont sans étiquette politique. Il faut aussi que la personne désignée accepte car la charge est importante. A titre d'information, le comité du SIDP a siégé 56 demi-journées cette année. Pour M. Voirol, il est totalement faux de sous-entendre que le SIDP aurait un déficit démocratique car les personnes qui y siègent sont élues démocratiquement. M. Voirol ajoute que les communes auront l'obligation de travailler ensemble sur le plan directeur régional car, dans le cadre du développement économique, seules les zones AIC seront à disposition et il est important qu'une commune puisse obtenir des compensations si elle cède du terrain agricole pour permettre la réalisation de zones industrielles. Pour M. Voirol, il s'agit donc d'aller véritablement dans cette direction-là et le SIDP est un excellent moyen pour y arriver. Concernant l'agglomération relevée dans l'interpellation, cette notion est définie par les articles 135 à 135o de la loi sur les communes qui mentionnent qu'une agglomération doit être composée de 20'000 habitants. Même si, suite à une intervention au Parlement, ce nombre pourrait être diminué à 10'000 habitants ça ne permettra pas d'obtenir les subventions fédérales de 35 % pour certains domaines. Pour M. le Maire, si on extrapole la composition d'une agglomération au SIDP, on se retrouve avec 21 membres à l'exécutif et 200 au législatif. Cette situation n'est pas une amélioration et, pour M. Voirol, il est important de croire à ce que le SIDP peut apporter pour faire avancer les projets en Ajoie.

Mme Lisa Raval est non satisfaite. Pour elle, le fait qu'il y ait 56 séances sous-entend qu'il y a énormément de choses à traiter et, par conséquent, beaucoup de choses qui échappent au législatif et au Corps électoral notamment. Si sur 20 personnes, le SIDP ne parvient pas à trouver une représentation géographique, politique, etc., Mme Raval ne sait pas comment cela se passe pour le Conseil fédéral. Elle ne remet absolument pas en question la collaboration mais le fonctionnement de cette collaboration et se réserve le droit d'intervenir à nouveau.

M. le Maire Gabriel Voirol rétorque que tout le monde peut se proposer pour être Conseiller fédéral. Par contre, les membres de l'exécutif du SIDP sont choisis parmi les 20 maires des communes affiliées et certaines personnes ne souhaitent pas, pour diverses raisons, faire partie de l'exécutif du SIDP. Pour M. le Maire, les propos de Mme Raval, qui donnent l'impression que les décisions du SIDP sont prises en petit comité, sont vraiment inacceptables.

Pour le groupe PCSI, M. Pierre-Olivier Cattin, comme l'a relevé la presse, constate la réticence de maires socialistes à l'extension de l'activité et de l'implication de SIDP. M. Cattin reconnaît que le SIDP a su être présent en pesant de tout son poids pour que des réalisations importantes aient enfin lieu dans le district. Le PCSI souhaite défendre le SIDP et rassurer les citoyens ajoulots. En effet, il n'y a rien à craindre du SIDP, son ingénierie dans les affaires locales est parfaitement démocratique par sa représentation systématique par les maires qui ne peuvent agir qu'avec le mandat de leur conseil municipal, de leur assemblée communale ou de leur conseil général. Le PCSI est particulièrement fier du fonctionnement et de l'utilité avant-gardiste du SIDP.

Pour M. Baptiste Laville, l'idée est de pouvoir améliorer le SIDP dans son fonctionnement. A titre d'exemple, concernant le plan directeur régional, il remarque que le comité qui élabore ce plan directeur régional est composé de 5 maires PLR, 2 PDC et 1 sans parti. La répartition politique est donc très orientée. Concernant le plan directeur régional, M. Laville a eu l'occasion de l'étudier et de proposer que la question du climat soit intégrée dans ce plan, ce qui n'avait pas été suggéré auparavant. Cela pour confirmer que l'érosion de la diversité politique n'est pas bonne à prendre et est malheureusement un manque d'idées. Il ne dit pas que le SIDP fonctionne mal mais il voudrait qu'il fonctionne mieux.

M. le Maire Gabriel Voirol rappelle que le plan directeur régional est un instrument de planification territoriale et émane du plan directeur cantonal qui implique que les communes d'une région s'entendent sur des répartitions d'emplois, d'évolution de population, etc. Il ajoute que le rôle du SIDP est de mettre en application des dispositions cantonales qui demandent à réfléchir sur les dispositions territoriales. A cet effet, un groupe de travail a été formé des maires des communes les plus impactées par rapport aux aménagements. Cependant, une commission rassemble l'ensemble des maires qui participent aux discussions par rapport aux orientations qui sont prises ainsi qu'aux décisions finales.

10. Traitement du postulat intitulé « Recherche de secteurs appropriés à la suppression de l'éclairage public » (n° 1102) (PDC-JDC).

M. Claude Gury rappelle que la pollution lumineuse ne cesse d'augmenter, tant dans la région que dans le monde entier et a des effets aussi bien pour l'être humain que pour la faune. En effet, elle trouble le sens des animaux qui utilisent la lumière de la lune et des étoiles pour s'orienter, traquer leurs proies et fuir les prédateurs la nuit; bon nombre d'insectes nocturnes sont également attirés par cette lumière et meurent d'épuisement; les amphibiens se retrouvent aveuglés et ne peuvent plus distinguer leurs proies de leurs prédateurs et la pollution lumineuse perturbe également les rythmes biologiques. Chez l'homme, la pollution lumineuse est même suspectée d'altérer le système hormonal et la sécrétion de la mélatonine, qui affecte le sommeil, la libido, le vieillissement et le développement des tumeurs. Pour M. Gury, l'impact sanitaire et écologique de la pollution lumineuse est de plus en plus reconnu et intégré dans les politiques publiques et les législations, en conjonction avec la mise en place de mesures d'économie d'énergie et de réduction des émissions de CO2. Du point de vue technique, l'utilisation massive des LED accentuera davantage cette tendance. La composante bleue des LED se diffuse davantage dans l'atmosphère et provoque des halos 10 fois supérieurs à ceux d'un éclairage sodium à puissance lumineuse égale. A l'échelle de l'arc jurassien, la commune de Val Terbi s'est engagée à éteindre ses luminaires de nuit et Delémont a lancé une étude des secteurs pouvant faire l'objet d'une extinction de nuit. Le Canton du Jura a également lancé une phase de test en supprimant l'éclairage sur 3 carrefours avant de supprimer l'éclairage des 300 luminaires qu'il possède. Pour M. Gury, Porrentruy doit suivre ce mouvement en étudiant les possibilités d'extinction nocturne en ville et, s'il est avéré que c'est possible, de les mettre en place. L'objectif de cette analyse est de déterminer les secteurs, les horaires appropriés de même que l'ensemble des effets en veillant à ne pas péjorer les conditions de sécurité des utilisateurs. L'étude devra déterminer si une phase test est envisageable et applicable. En conclusion, M. Gury demande aux autres groupes d'accepter ce postulat qui permettra de connaître les possibilités existantes en matière de suppression de l'éclairage public à certains moments de la nuit, à Porrentruy.

Mme Rosalie Beuret relève que le Conseil municipal est sensible à la pollution lumineuse et à ses conséquences, tant sur la santé humaine que sur la biodiversité, tout comme aux économies d'énergies. Elle ajoute qu'elle a accueilli avec intérêt ce postulat qui permettra de mieux cerner la question de l'extinction de l'éclairage public et notamment de définir sous quelles conditions cela peut se faire, en veillant à respecter les bases légales en matière de sécurité et de responsabilité. Cette analyse, qui sera menée dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur de l'éclairage public, devra permettre de déterminer des secteurs « appropriés » pour une extinction ainsi que les implications techniques et financières. En effet, le réseau d'éclairage public ne permet pas aujourd'hui de sélectionner certains candélabres et de tourner le bouton. L'éclairage public fonctionne en secteurs et permet peu de flexibilité. Cette situation s'améliorera prochainement puisque, avec l'assainissement de l'éclairage public qui sera soumis au législatif prochainement, il sera possible de gérer pratiquement chaque mât de manière indépendante. Ce postulat devra donc donner quelques pistes pour alimenter la réflexion et construire les choix d'avenir. Les éléments émotionnels et subjectifs que soulèvent cette question devront

également être pris en compte. De même que dans une réflexion plus globale, la thématique de l'éclairage des bâtiments publics, ecclésiastiques, des enseignes et des vitrines devraient également être considérés. A ce stade, le Conseil municipal propose d'accepter ce postulat et de confier un mandat complémentaire au mandat de plan directeur de l'éclairage public pour un montant estimé à CHF 3000.-.

M. Yves Voisard signale que la pollution lumineuse a doublé en 30 ans. A son sens, rechercher une solution d'éclairage la moins nuisible possible pour l'environnement permettra d'économiser de l'énergie et aura aussi une incidence positive, à moyen terme, sur les finances communales. La faune nocturne subit de plein fouet l'impact négatif de cette pollution. Les 95% des 3'668 espèces de papillons connues en Suisse sont nocturnes. En été, 150 insectes sont tués par nuit et par lampadaire au lieu d'aller chercher de la nourriture et de polliniser les plantes ou de pondre. Les espèces lucifuges perdent leurs repères dans leur espace vital. Une enquête allemande montre que 40% de toutes les personnes de moins de trente ans n'ont encore jamais vu la voie lactée. L'astronomie est une science, un loisir et une passion incompatible avec l'éclairage urbain. L'être humain est par son développement au cours de l'évolution un primate diurne et par conséquent il a besoin de la nuit pour se reposer. L'éclairage public apporte une certaine sécurité mais il arrive un moment où cet effet s'estompe. Plusieurs études réalisées en Europe ont montré que la fréquence des accidents impliquant des automobiles et des cyclistes ou des piétons n'est pas liée au niveau d'éclairage des rues. M. Voisard rend aussi le Conseil municipal attentif à être vigilant à l'égard des propriétaires afin de limiter les éclairages privés qui pourraient proliférer pour compenser une éventuelle diminution de l'éclairage public. L'illumination des vitrines, enseignes et bâtiments devra aussi être réglementée. Avec des dispositions légales judicieuses pour tous, des mesures volontaires à l'échelle individuelle et des améliorations techniques lorsque l'occasion se présente, il est possible de faire en sorte que les êtres humains et les animaux ne vivent pas toute l'année avec la pleine lune. En conclusion, le groupe PS-Les Verts soutiendra ce postulat.

M. Jean-Luc Plumey indique que le groupe PCSI acceptera le postulat présenté qui est rempli de bon sens et semble utile.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Recherche de secteurs appropriés à la suppression de l'éclairage public » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

- 11. Approuver un crédit-cadre de CHF 400'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue d'aménager des arrêts du bus pour répondre aux défis d'accessibilité et de sécurité, pour la période 2020 à 2023.**

ENTREE EN MATIERE

Mme Anne Roy rappelle que le PDDS a été présenté au législatif fin 2017. En ce qui concerne le volet « transports publics » plusieurs constats ont été faits. Des pistes d'amélioration ont été identifiées afin de rendre ce mode de transport plus attractif sur le territoire communal. Certains itinéraires régionaux ont été changés afin de desservir certains quartiers de Porrentruy. Cela a été fait pour la ligne de Fontenais et celle de Bressaucourt. Un essai a également été fait pour la ligne de Haute-Ajoie, qui passait à la rue de la Colombière, lors des travaux de réalisation de la rue du Gravier. Mme Roy relève que la sécurisation des arrêts existants est absolument nécessaire et qu'une mise en conformité de la loi sur les handicapés doit être faite. Elle ajoute que certains arrêts sont monodirectionnels et, pour une meilleure lisibilité de l'offre et en lien avec les demandes du prestataire transporteur, il est nécessaire de trouver une meilleure implantation de ces arrêts pour qu'ils soient plus efficaces. Le territoire communal recense 23 arrêts bidirectionnels et 12 arrêts monodirectionnels. Actuellement, seuls 4 sont conformes à la Lhand. Sur le principe de la proportionnalité, la Lhand impose aux collectivités de réaliser des travaux d'ici 2023. En marge de cela, la Municipalité enregistre des demandes de parents liées aux transports scolaires. Sur la base de ces différents éléments, le Conseil municipal a fait le choix d'analyser 17 arrêts. Pour chacun de ces arrêts, des propositions d'intervention ont été posées et les coûts y relatifs ont été calculés à +/- 30%. Etant donné le coût important de l'ensemble des interventions proposées, le Conseil municipal a décidé de fixer des priorités. La proposition est de réaliser 4 arrêts spécifiques conformes à la LHand, soit l'Hôpital, à Beaupré, aux Tilleuls et en Roche de Mars. L'exécutif propose également de sécuriser d'autres arrêts dans le cadre d'une intervention plus légère, soit à Belle-Croix et à la Haute-Fin. Globalement, l'ensemble de ces travaux coûte CHF 600'000.-, CHF 400'000.- dans ce crédit-cadre et CHF 200'000.- seront pris dans le crédit-cadre accessibilité. A chaque intervention, des économies seront systématiquement recherchées. De plus, la Commune prendra contact avec l'H-JU afin de solliciter de sa part une participation financière. Le calendrier proposé est de réaliser rapidement la sécurisation des deux arrêts et de réaliser un arrêt de bus complet par année en fonction des disponibilités du service et des contacts qui devront être pris avec les différents propriétaires. Par souci d'économiser les deniers publics, les abris en direction de la gare seront uniquement couverts. Avec la réalisation de ces différents travaux, la Municipalité disposera d'une meilleure prestation de transports publics en faveur des personnes à mobilité réduite et les personnes âgées, tout en facilitant l'accès en

poussettes pour les familles. La visibilité des transports publics s'en trouvera renforcée. L'augmentation de la fréquentation aura des incidences positives sur le développement durable et sur les finances communales. Pour toutes ces raisons, au nom du Conseil municipal, Mme Roy invite le législatif à accepter le présent crédit.

Pour M. Alain Theilkaes, si la Commune veut inciter et donner envie d'utiliser son réseau de transports publics, il est nécessaire d'améliorer les arrêts de bus de la ville afin de les sécuriser et améliorer leurs accès pour les personnes à mobilité réduite. Cependant, l'absence de transparence financière dans ce dossier est à regretter. En effet, le groupe PCSI aurait aimé recevoir un détail des charges pour chacun des quatre arrêts de bus prioritaires. Cette façon de faire aurait permis d'analyser la répartition de cette somme par arrêt de bus car la situation financière actuelle demande de faire des choix raisonnables dans les investissements. Relevant que les membres de la Commission des finances ont émis un préavis négatif à la majorité des membres, M. Theilkaes mentionne que le groupe PCSI laissera le libre choix de vote à ses membres.

Mme Magali Gast Boillat constate que les infrastructures actuelles existantes sur le territoire communal sont insatisfaisantes et inadéquates à bien des niveaux afin de répondre aux défis d'accessibilité, de sécurité et pour rendre plus attractive l'utilisation des bus. En l'état, ces infrastructures ne respectent pas les normes Lhand facilitant et/ou permettant les déplacements en bus des personnes à mobilité réduite. De plus, diverses demandes d'institutions et de parents d'élèves de sécuriser les arrêts de bus des rues de « Beaupré », des « Tilleuls » et en « Roche-de-Mars » ont été posées et semblent aujourd'hui être prises en considération. Le groupe PS-Les Verts, portant des valeurs telles que l'égalité entre toutes et tous et la mise en valeur d'utiliser prioritairement les transports publics, se réjouit donc de ce projet et acceptera ce crédit.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Jean-Pierre Bendit reconnaît la bonne conduite du dossier par le Département de l'urbanisme et de sa cheffe, faisant suite au Plan Directeur des Déplacements et du Stationnement et aux nouvelles normes d'accessibilité selon la Loi sur l'égalité pour les handicapés. Il salue également la décision du Conseil municipal de fixer des priorités quant aux choix de ne réaliser que 4 aménagements sur les 17 identifiés et de planifier ces travaux sur quatre ans. Cependant, le groupe PDC-JDC a des inquiétudes concernant le manque de vision financière, à l'instar de la commission des finances, n'étant ni en possession du projet de budget 2020, ni du nouveau plan financier et encore moins d'un tableau des flux de trésorerie. M. Bendit signale que le but de son intervention n'est pas de remettre en cause le report de l'approbation du budget en début de l'année prochaine, dû aux difficultés et au travail conséquent suite à la mise en place de MCH2. Toutefois, son groupe est conscient que la situation financière de la Commune doit être examinée avec la plus grande attention, en prenant en compte la baisse de rentrées fiscales notamment avec l'entrée en vigueur de la RFFA, la diminution fiscale linéaire selon les récentes votations cantonales, les répercussions sur les charges de fonctionnement des amortissements et des intérêts sur les investissements déjà votés, de plus de 7 millions d'investissements votés cette année, dont les 1.4 million de francs d'aujourd'hui. Il faut également prendre en considération les études votées cette année, le réaménagement de la rue Pierre-Péquignat et la Maison de l'enfance, qui vont conduire probablement à des investissements de réalisation de plus de 6 millions de francs ces prochaines années et le crédit de CHF 670'000.- pour l'aménagement de la rue Joseph-Trouillat qui sera soumis au Conseil de ville le 12 décembre prochain. Toutes ces constatations inquiètent le groupe PDC-JDC et, avant d'accepter l'entrée en matière, il souhaite être rassuré par le Conseil municipal quant à la vision des comptes 2019, le budget 2020 et la confirmation qu'en cas de mauvaises surprises certains futurs crédits d'investissements seront reportés ou des mesures d'économies sur le fonctionnement seront prises afin de ne pas arriver à une situation de surendettement de la Commune ces prochaines années.

Pour le groupe PLR, M. Gabriel Schenk est d'avis que sur le fond la Commune doit offrir des arrêts de bus conformes aux exigences légales et qui répondent à un réel besoin des utilisateurs. Pourtant, son groupe ne se risquera pas à parler de transport urbain car, en dehors du transport des écoliers et étudiants et hormis la ligne historique gare-hôpital, il n'y a pour l'heure pas foule dans les transports publics en ville. La faute certaine à de vieilles habitudes de conducteurs indépendants mais aussi et surtout car Porrentruy ne possède pas de transports urbains dignes de ce nom. Si le maillage semble intéressant pour une personne âgée qui souhaite aller faire ses courses de Sous-Bellevue au secteur Esplanade, elle doit changer de bus, c'est un simple exemple, mais ils sont nombreux. Pour ce qui est de la cadence horaire, mis à part la ligne Gare-Hôpital, les autres lignes correspondent aux horaires des écoliers un point c'est tout. Pour être attractif, un transport urbain doit permettre de se déplacer sans prévoir d'horaire, soit une cadence entre la demi-heure et les 10 minutes. Même si cela fait rêver, Porrentruy n'en a ni les moyens et n'a très certainement pas la taille critique pour rendre un tel transport urbain crédible. Cependant, son groupe espère sincèrement que les transports publics du futur, déjà en phase de test dans certaines villes de Suisse, permettront de réduire les frais d'exploitation des transports intramuros pour de petites villes comme Porrentruy. Au niveau du financement, M. Schenk pense qu'au lieu d'ouvrir un nouveau crédit-cadre, le crédit-cadre « accessibilité » de CHF 950'000.-, voté lors de la dernière législature par le Conseil de ville, pourrait être utilisé pour aménager ces arrêts de bus. Relevant qu'il est compliqué pour le législatif de suivre ces nombreux crédits ouverts, M. Schenk rappelle que le journal des débats de la séance de décembre 2017 mentionne que des recherches de fonds seront menées auprès de fondations

ou institutions subventionnant les réalisations en faveur de la mobilité des personnes à mobilité réduite. Cela devait permettre de compléter ou diminuer l'impact du crédit-cadre accessibilité. 23 mois ont passés depuis décembre 2017, M. Schenk imagine que ces institutions ont été contactées et que les réponses sont connues. Il souhaite obtenir une information à ce sujet. Il se demande aussi si ces mêmes institutions soutiendraient la mise aux normes des arrêts de bus ? Finalement, son groupe pense qu'une mise aux normes moins onéreuse de ces arrêts est possible et attend les réponses qui seront données à ses interrogations avant de prendre position.

Concernant le manque de précisions des différentes dépenses pour la réalisation de ces abribus, Mme Anne Roy mentionne que la stratégie proposée vise à réaliser 4 arrêts qui seront mis en conformité avec la Lhand et deux seront sécurisés. Ces choix ont été faits en fonction des utilisateurs, des demandes des parents d'élèves et de la stratégie voulue par le Conseil municipal. Les solutions qui seront arrêtées seront toutes analysées pour coûter le moins cher possible à la collectivité. Concernant les propos du groupe PDC-JDC, Mme Roy tient à rappeler que cet objet fait partie intégrante de la planification financière. Concernant le manque d'attractivité des transports publics en ville de Porrentruy relevé par le groupe PLR, Mme Roy rappelle que la Municipalité finance le 70 % de la ligne TUB qui est gourmande en terme de financement public. En ce qui concerne les lignes régionales, Porrentruy doit profiter au mieux du passage de celles-ci en ville pour desservir le maximum de quartiers. La cadence est à la demi-heure et elle est calquée sur la cadence des autres transports publics en ville de Porrentruy, principalement le train. Il n'y a donc pas que les élèves qui utilisent les transports publics de Porrentruy mais également les travailleurs qui l'utilisent pour se rendre à la gare ou pour venir de ce lieu en ville. Finalement, Mme Roy informe qu'une volonté politique de dynamiser la visibilité des transports publics en ville de Porrentruy est voulue à travers ce crédit-cadre et elle remercie le législatif de lui apporter son soutien.

M. le Maire Gabriel Voirol rappelle que la planification financière, qui repose sur des hypothèses, sur les taux d'intérêts, sur la durée des amortissements, etc., est un instrument de pilotage utilisé depuis de nombreuses années pour se projeter dans l'avenir et afin de déterminer si des projets peuvent être financés. M. le Maire ajoute que le Conseil municipal adapte régulièrement cette planification en tenant compte des projets votés et des objets à venir. M. le Maire indique également que, pour les prochaines années, des projets pour 4,2 millions de francs ont été repoussés. Le Conseil municipal s'est préoccupé des années 2020 à 2022 principalement. Pour les années qui suivent, la planification financière est beaucoup plus aléatoire. En ce qui concerne le crédit-cadre de ce soir, les estimations sont indiquées à plus ou moins 30 %. Mais lorsque le Conseil municipal décide de réaliser une infrastructure, il ne connaît pas toujours tous les détails techniques. M. le Maire signale aussi qu'un investissement impacte les budgets des 30 années à venir et non seulement celui de l'année qui suit. Sans connaître les chiffres, M. le Maire indique que le budget 2020 ne sera pas excellent car, avec les répercussions de la RFFA et la baisse fiscale décidée par le peuple jurassien, les 3 à 4 prochaines années seront difficiles. Cependant, M. le Maire garantit que le Conseil municipal est extrêmement attentif à la planification financière et qu'il définira les investissements les plus utiles pour le développement de la ville et pour l'intérêt de la collectivité. Dans le cas présent, avec ce dossier des abribus, le Conseil municipal a voulu être transparent car il aurait très bien pu faire faire un à un ces abribus, ce qui aurait été de sa compétence financière. Il est cependant vrai qu'un crédit-cadre ne donne pas les détails d'exécution du projet et les précisions souhaitées aujourd'hui par le législatif.

M. Manuel Godinat confirme que le budget 2020 sera traité au mois de janvier. Il assure que les trois crédits proposés ce soir sont déjà intégrés dans la planification financière, ratifiée il y a une année par le législatif. Dans le budget 2019, les abribus étaient déjà intégrés dans la planification financière avec un montant de 75'000 francs. M. Godinat rappelle également que la planification financière est de la compétence du Conseil municipal qui la met à jour et priorise certains projets par rapport à d'autres. M. Godinat signale que le Conseil municipal est parfaitement conscient que beaucoup de décisions auront des influences sur les budgets communaux futurs. Il indique que les factures 2019 seront comptabilisées jusqu'au 31 janvier 2020, si bien qu'il est difficile d'avoir une vision précise et de donner un résultat pour les comptes 2019. Il confirme aussi que le budget 2020 ne sera pas bon mais, pour lui, il serait dommage que la Municipalité arrête tout investissement pour différentes considérations. Il rappelle que la Commune avait, en 2005, un découvert de 5 millions de francs et elle a mis jusqu'en 2013 pour retrouver des chiffres positifs. A l'avenir, dès le moment où la Commune passera en découvert, le décret cantonal va lui imposer à mettre sur pied un plan de mesures pour retrouver l'équilibre dans les 5 ans. M. Godinat espère aussi que la pression sur les communes cesse car il a l'impression que les finances communales ont été passablement fossoyées, peut-être plus en Ajoie qu'ailleurs. Cependant, il pense que Porrentruy donnerait à la population, à l'Ajoie et au Canton un message négatif en arrêtant tout investissement. En conclusion, M. Godinat pense que c'est en travaillant ensemble que le législatif et l'exécutif pourront tendre au plus vite à des comptes équilibrés.

A la demande de M. Julien Parietti, M. le Président suspend la séance pour 5 minutes.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Jean-Pierre Bedit constate que le Conseil municipal a la volonté d'être très attentif aux finances communales en prenant les mesures nécessaires. Le groupe PDC-JDC est donc rassuré, d'autant

plus que MCH2 va contraindre la Commune à respecter des lignes financières précises même si celles-ci risquent de faire mal. En conclusion, le groupe PDC-JDC laissera la liberté de vote.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

En réponse à Mme Roy, M. Gabriel Schenk signale qu'il n'a jamais dit qu'il fallait davantage de maillage ou de cadences horaires. Au vu des moyens financiers, il est bien conscient que la Commune ne peut pas faire plus pour l'instant et que la meilleure des solutions est de profiter au maximum de ce qui existe déjà. Pour lui, l'amélioration de ces arrêts concerne à 80, voire 90 % de l'accès aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes âgées et il lui paraît normal que ces travaux soient pris sur le crédit-cadre « accessibilité ».

Mme Anne Roy répond que le crédit-cadre de ce soir servira à réaliser la structure des arrêts de bus et à effectuer des travaux de mise aux normes, avec la création d'un quai à un arrêt de bus, des niveaux du sol à compenser, etc. Par contre, si des travaux doivent être réalisés afin que les personnes à mobilité réduite puissent accéder à l'abribus, ceux-ci seront pris sur le crédit-cadre « accessibilité ».

Compte tenu de la réponse de Mme Roy, M. Gabriel Schenk souhaite sensibiliser le Conseil municipal à faire le maximum pour puiser dans le crédit-cadre « accessibilité » et limiter les retraits sur ce crédit-cadre abribus. Néanmoins, le groupe PLR soutiendra cet objet.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent un crédit-cadre de CHF 400'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue d'aménager des arrêts du bus pour répondre aux défis d'accessibilité et de sécurité, pour la période 2020 à 2023, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire. Il y a 7 abstentions.

12. Approuver un crédit de CHF 590'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'aménagement d'un guichet unique, l'assainissement et la mise aux normes du bâtiment de la rue Achille-Merguin 2 (ancien bâtiment BKW).

ENTREE EN MATIERE

M. Philippe Eggerswyl relève les points importants du rapport remis au législatif. Il s'attarde principalement sur le guichet unique et demande au Conseil de ville d'accepter cet objet important pour la population et pour l'administration communale. Il souligne également que ce bâtiment est sain et qu'il n'y aura pas énormément de travaux d'amélioration. Il ajoute aussi que les travaux informatiques, pour 50'000 francs, seront pris sur le crédit-cadre y relatif.

Comme le groupe PDC-JDC le relevait il y a deux ans, M. Jean Farine rappelle que la Municipalité de Porrentruy, avec l'acquisition de ce site stratégique, est devenue propriétaire de surfaces complémentaires aux abords de la vieille ville qui peuvent être utiles dans le cadre du développement de Porrentruy et entre autres pour le dossier « Cœur de ville ». Lors de l'acquisition de ce bâtiment en 2017, les autorités savaient pertinemment que des travaux d'une certaine importance seraient nécessaires avant que le personnel communal puisse prendre possession de ses nouveaux locaux, lui offrant ainsi de meilleures conditions de travail et aussi par la création d'un guichet unique afin d'améliorer l'efficacité des services à la population, avec un accès facilité à tous les services communaux sous un même et unique toit, à l'exception de l'AVS et de la Chancellerie qui resteront à l'Hôtel de Ville. Le coût important de ce projet d'aménagement des nouveaux bureaux communaux a surpris plus d'un membre du groupe PDC-JDC. Cependant, il est évident que la mise aux normes actuelles d'un bâtiment d'un certain âge, que ce soit au niveau sécurité, protection incendie, accès global aux personnes à mobilité réduite, etc., à un coût certain. Le groupe PDC-JDC a toutefois relevé que les coûts totaux budgétés pour la réhabilitation de cet immeuble correspondent exactement au montant obtenu en tant que rabais lors de la négociation avec les BKW par rapport au prix de base initial et aux expertises de la valeur vénale de ce bâtiment en 2017. En espérant que le devis soit absolument respecté et aussi que le porteur du dossier puisse encore trouver des solutions de réduction de coûts, le groupe PDC-JDC votera l'entrée en matière et acceptera ensuite ce crédit de CHF 590'000.- à la majorité. Cependant, le groupe PDC-JDC souhaiterait obtenir des informations concernant le devenir du bâtiment de la Beuchire car l'évolution incertaine de la situation financière de la Commune ne l'autorise pas à conserver cet immeuble sans aucune rentrée locative à partir du 2^e semestre de l'année 2020.

Pour le groupe PLR, Mme Aline Nicoulin rappelle que, lors de l'acquisition de ce bâtiment en 2018, celui-ci avait été présenté à la population comme très bien entretenu. Le groupe PLR était donc convaincu qu'un déménagement se ferait dans les meilleurs délais. Plus d'un an après, la Commune n'a toujours pas investi les

lieux. De plus, Mme Nicoulin est surprise d'apprendre que la Chancellerie et l'AVS resteront à l'Hôtel de ville. Elle a également remarqué que les détecteurs incendies sont mis hors service pour des raisons économiques. Mme Nicoulin se demande si l'investissement de 6,4 millions de francs ne justifie justement pas de sauvegarder les installations de détection des incendies ? Le groupe PLR se demande aussi si le montant de rachat de ce bâtiment n'était pas trop élevé à l'époque vu la demande de crédit de CHF 590'000.- pour son assainissement. Dans le but d'assurer des rentrées financières, le groupe PLR aimerait connaître la valeur vénale du bâtiment de la Beuchire et si sa nouvelle affectation est déjà définie. De plus, Mme Nicoulin estime que c'est avec le fort sentiment de se trouver une fois de plus devant le fait accompli que le législatif doit se prononcer car, bien que le bâtiment soit idéalement situé et présente certains avantages en regard de la Beuchire, le groupe PLR n'est pas dupe et sait que ne rien faire coûterait également de l'argent. Avant de prendre position, le groupe PLR attend des réponses à ses interrogations.

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Chantal Gerber remercie l'exécutif pour l'élaboration du rapport qui présente les objectifs, qui détaille les coûts envisagés, ainsi que leur financement pour le déménagement de l'administration communale dans l'ancien bâtiment BKW. Cependant, Mme Gerber a quelques interrogations. Pour elle, 400'000 francs pour aménager un guichet unique ce n'est pas rien et d'éventuelles surprises face aux transformations de cet espace pourraient survenir. L'installation d'un écran a suscité, au sein du groupe PS-Les Verts, quelques réserves quant à son utilité : la pose d'affiches et de papillons ou flyers visibles comme à la Beuchire sera-t-elle garantie, l'utilisation faite de l'espace de vitrine actuel par le Musée de l'Hôtel-Dieu, à des fins de visibilité de la culture locale et des manifestations des sociétés locales, est-elle également garantie ? A l'heure où le législatif accepte un postulat visant à réduire la pollution lumineuse des lampadaires, quel est le bilan écologique de cet écran et son réel apport informationnel ? Si le groupe PS-Les Verts soutient ce crédit, il s'oppose fermement à la pose de ce téléviseur. De plus, aucune information n'est donnée dans le message concernant l'utilisation du grenier, de l'isolation du bâtiment et d'une éventuelle installation de photovoltaïque sur le toit. Cependant, le groupe PS-Les Verts, estimant que ce guichet unique, l'optimisation et les mises en conformité de la surface d'opération sont judicieusement évalués, acceptera ce crédit d'assainissement.

Pour le groupe PCSI, M. Thomas Schaffter constate que la plus grande part du crédit demandé ce soir a trait à la mise en place d'un guichet unique. Il salue cette démarche qui permettra aux citoyennes et aux citoyens bruntrutains de se voir offrir un accueil administratif de qualité facilement identifiable. Un tel guichet unique aura également le mérite de canaliser tous types de demandes directement au bon endroit, sans se perdre dans les méandres de l'administration communale. Pour le reste, le projet présenté est de qualité, sans pour autant tomber dans le luxe, en s'en tenant essentiellement à des questions d'assainissement indispensable. M. Schaffter observe également que le mobilier actuellement à disposition a été soigneusement recensé pour éviter d'importantes nouvelles acquisitions en la matière. Il a aussi pris connaissance que le déménagement des services se ferait durant l'été par les ressources municipales pour limiter l'impact sur le service à la population. M. Schaffter est convaincu que ce projet améliorera encore la qualité du service et du conseil à la population, tout en dotant le personnel communal de locaux adaptés. Il relève également l'inquiétude de son groupe quant à l'affectation du bâtiment de la Beuchire. Cependant, le groupe PCSI acceptera ce crédit de CHF 590'000.-.

En réponse aux interrogations soulevées, M. Philippe Eggertswyler signale que l'AVS ne pouvait pas intégrer le guichet unique pour une raison de confidentialité et le Conseil municipal a jugé qu'il était préférable que ce service reste à l'Hôtel de ville. La Chancellerie étant plutôt le service politique de la Commune, il semblait également important aux yeux de l'exécutif qu'elle reste aussi à l'Hôtel de ville. Au niveau des installations d'incendie et étant donné qu'il fallait trouver des économies, l'exécutif communal a pris la décision de ne pas garder le système d'alarme, dont le coût pour son entretien est important. Le montant pour la réalisation du guichet unique est effectivement important. Toutefois, vu les investissements consentis, ce montant reste raisonnable. Concernant les écrans, pour M. Eggertswyler, il semblait important de redynamiser l'affichage avec un système ludique. Toutefois, cela ne va dire que l'affichage conventionnel va s'arrêter. Par rapport aux panneaux photovoltaïques, M. Eggertswyler indique que la réflexion doit se faire au niveau de tous les bâtiments communaux. Une discussion sera faite au sein du Conseil municipal pour définir s'il y a un intérêt ou pas d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux. Il ajoute que le grenier n'est pas affecté et qu'il n'est pas chauffé ; son aménagement n'est pas prévu dans le projet de ce soir. Concernant le devenir du bâtiment de la Beuchire, M. Eggertswyler signale que celui-ci sera loué ou vendu ; d'ailleurs, des contacts ont déjà eu lieu à ce propos. Il espère que ce bâtiment pourra être loué ou vendu dès 2021.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

Mme Aline Nicoulin demandant la valeur vénale du bâtiment de la Beuchire, M. le Maire Gabriel Voirol ne souhaite pas la révéler afin de ne pas compliquer les négociations liées à la vente de cet immeuble.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent un crédit de CHF 590'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'aménagement d'un guichet unique, l'assainissement et la mise aux normes du bâtiment de la rue Achille-Merquin 2 (ancien bâtiment BKW), à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

13. Approuver un crédit de CHF 1'780'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de réaliser les travaux de réaménagement du Voyeboeuf, visant la protection contre les crues et la revitalisation du cours d'eau.

ENTREE EN MATIERE

Mme Rosalie Beuret résume le rapport remis aux Conseillers de ville et demande au législatif d'approuver ce crédit de CHF 1'780'000.- en vue de réaliser les travaux de réaménagement du Voyeboeuf, visant la protection contre les crues et la revitalisation du cours d'eau.

Pour M. Gilles Coullery, vu les prévisions des experts annonçant une recrudescence et une intensification des épisodes orageux, la Commune de Porrentruy se doit de prendre les mesures adéquates pour se prémunir de probables crues du cours d'eau. Avec une faible emprise sur les terrains dévolus à l'activité industrielle et un accroissement important de la protection de la zone de loisirs, M. Coullery estime que le projet est bien proportionné et s'insère parfaitement dans sa vision de l'aménagement du territoire qui veut qu'il y est un certain équilibre entre infrastructure et nature. Le groupe PS-Les Verts est satisfait de constater que le cours d'eau sera élargi, les berges revitalisées et que les plantes invasives seront combattues. Cela ne devra cependant pas effacer qu'il faudra préserver et favoriser la biodiversité. Au niveau du coût, après déductions des subventions fédérales et cantonales et diverses autres sources de financement, le solde de CHF 361'000.- à la charge de la Commune reste tout à fait supportable pour des travaux d'une telle importance. En conséquence, le groupe PS-Les Verts acceptera ce crédit.

Pour Mme Gaëtane Voirol, vu l'actualité de ces derniers temps sur les crues que subissent diverses régions d'ici ou d'ailleurs, ce projet est tout à fait d'actualité en plus d'être un secteur prioritaire pour la ville de Porrentruy. Mme Voirol constate qu'il est non seulement important de réduire les contraintes constructives de ce secteur mais également d'assurer les objets existants, tels que la piscine, la patinoire ou le garage Affolter. Elle ajoute que ce crédit-cadre est un plus pour les entreprises qui souhaiteraient s'installer à Porrentruy car en assainissant le terrain du Voyeboeuf, ces dernières ne devront pas financer de leur poche le rehaussement du terrain obligatoire pour rendre possible leur implantation. De plus il permet à la fois de réduire le risque d'inondation et de développer une faune et une flore de manière naturelle grâce à la revitalisation du cours d'eau. Il serait dommage de se voir refuser les subventions cantonales et fédérales et de remettre en cause le projet, surtout au vu des CHF 300'000.- déjà engagés dans cette réalisation qui constituent, eux aussi, une partie d'une subvention cantonale antérieure et utilisée entre autres lors des travaux du Thermoréseau sur cette zone. Le groupe PLR acceptera donc le crédit-cadre proposé.

Pour le groupe PCSI, M. Angelo Casarano constate que le dossier présenté par le Conseil municipal est complet et permet de comprendre toutes les facettes des travaux envisagés et de leur financement. M. Casarano remarque cependant que la zone de danger élevé ne diminue pas, elle s'élargit même au niveau du bassin agrandi, et ce sur la parcelle 3647. Il aimerait donc savoir à qui appartient cette parcelle et si les propriétaires privés de cette zone ont participé aux frais de protection des crues ? Toutefois, le groupe PCSI acceptera ce crédit.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Sébastien Piquerez constate que ce secteur bénéficie d'une dynamique très intéressante et la Commune doit tout entreprendre afin de conserver et de pérenniser cet élan. Le projet présenté est essentiel dans cet optique puisqu'il permettra de résoudre un des principaux problèmes du secteur qu'est le risque d'inondation. Ce projet présente également l'avantage de régler diverses problématiques. Tout d'abord, des crues pourraient mettre en péril l'activité économique du lieu et causer d'importants dégâts aux infrastructures sportives. Ensuite, plusieurs problématiques environnementales seront réglées, comme celle des plantes invasives, de la revitalisation des berges ou encore du décolmatage du fond du lit du cours d'eau. Du côté financier, M. Piquerez pense qu'il est essentiel d'avancer dans ce projet afin de pouvoir profiter pleinement de toutes les subventions qui pourront lui être attribuées. Cela permettra à la Commune de réaliser un projet conséquent à des coûts plus que raisonnables. Compte tenu de la situation financière actuelle, il est primordial de pouvoir saisir ce type d'occasions. En conclusion, le groupe PDC-JDC acceptera ce crédit.

Par rapport aux dangers élevés, Mme Rosalie Beuret mentionne que le but est de redonner de l'espace au ruisseau ; le périmètre du Voyeboeuf est donc élargi, ce qui permet effectivement à l'eau de s'étendre davantage en période de crues et de ne pas inonder les parcelles voisines. Aux abords du viaduc, il y a des zones inondables qui ont été créées pour permettre la rétention d'eau en cas de fortes crues. Mme Beuret ajoute que la

parcelle 3647 appartient à la Commune. Elle indique aussi qu'aucune base légale ne permet à la Commune de faire participer financièrement les propriétaires privés concernés. Les taxes seront revues dans la modification prochaine de loi sur l'eau ce qui permettra certainement de leur demander une participation.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

M. Gilles Coullery, demandant si les propriétaires privés ont été sollicités financièrement, Mme Rosalie Beuret indique qu'elle vient de répondre à cette question.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent un crédit de CHF 1'780'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de réaliser les travaux de réaménagement du Voyeboeuf, visant la protection contre les crues et la revitalisation du cours d'eau, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

14. Divers.

M. le Président signale que 7 textes ont été déposés ce soir.

M. Baptiste Laville indique qu'il a déposé à nouveau les deux textes déclarés irrecevables par le Bureau du Conseil de ville car il n'est pas convaincu des arguments qui lui ont été donnés. En effet, M. Gerber dépose depuis deux ans des textes au nom du groupe UDC qui ne constitue pas un groupe. Pour M. Laville, même si les Verts n'avaient pas de liste nominative lors des dernières élections, la seule base légale qui existe est le règlement du Conseil de ville qui stipule que toute intervention émane d'un Conseiller de ville et non d'un groupe. Pour ces raisons, M. Laville demande au bureau de reconsidérer sa position qui lui paraît excessive et d'accepter ces deux textes.

M. le Maire Gabriel Voirol invite les membres du Conseil de ville à participer au 30^e anniversaire du Jurassica Museum.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 22.15 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

J. Perrin